

Réévaluation du patrimoine financier et administratif de l'Etat : quelle contribution à l'équilibre de la situation financière cantonale ?

Raphaël Ciocchi (PS)

En 2008, la Conférence des directrices et directeurs cantonaux des finances recommandait aux cantons et aux communes de mettre en œuvre les recommandations du Manuel comptable harmonisé 2 (MCH2) aussi vite que possible, soit au cours des dix prochaines années. Suivant cette recommandation, le 5 septembre 2018, le Parlement jurassien a adopté le nouveau décret concernant l'administration financière des communes (RSJU 190.611), base légale concernant la comptabilisation selon MCH2 des comptes des corporations de droit public jurassiennes.

En 2018, toutefois, l'Etat jurassien n'a pas saisi l'opportunité du MCH2 pour réévaluer entièrement son patrimoine, contrairement aux communes. La gestion rigoureuse du patrimoine financier et administratif du canton est pourtant cruciale pour optimiser les ressources publiques et garantir la transparence. Une réévaluation totale du patrimoine au niveau cantonal pourrait apporter des éclairages précieux sur la valorisation des actifs, la rationalisation des processus et l'optimisation des investissements.

Cette réévaluation totale serait – aussi et surtout – particulièrement judicieuse à réaliser avant l'arrivée de Moutier au 1^{er} janvier 2026.

Dans ce contexte, je me permets de poser les questions suivantes au Gouvernement :

- 1. Quels gains/montants potentiels le Gouvernement estime-t-il dégager au travers d'une réévaluation, que ce soit par la valorisation de biens sous-estimés ou la vente d'actifs inutilisés par exemple ?**
- 2. Le Gouvernement peut-il nous indiquer des exemples de biens ou de participations dont la valeur pourrait être significativement réévaluée ?**
- 3. Dans quelle mesure les résultats de la réévaluation pourraient améliorer l'efficacité de la gestion des actifs et renforcer la transparence des comptes publics ?**
- 4. La réévaluation du patrimoine pourrait-elle entraîner une révision des priorités budgétaires, et si oui, quels domaines pourraient en bénéficier ?**
- 5. Si elle était réalisée dans les meilleurs délais, dans quelle mesure cette réévaluation pourrait avoir des premiers effets positifs sur la situation financière de l'année 2025 (bilan, budget et comptes 2025) ?**

Je remercie par avance le Gouvernement de ses réponses.

Raphaël Ciocchi (PS)

Co-signataires

- Jelica Aubry-Janketic (PS)
- Lisa Raval (PS)
- Patrick Cerf (PS)

- Joël Burkhalter (PS)
- Gaëlle Frossard (PS)
- Loïc Dobler (PS)
- Katia Lehmann (PS)
- Nicolas Girard (PS)
- Pierre-André Comte (PS)
- Sarah Gerster (PS)
- Florence Chaignat (PS)
- Fabrice Macquat (PS)
- Hildegard Lièvre Corbat (PS)
- Françoise Schaffter Houlmann (PS)

Intervention déposée officiellement le 25 septembre 2024